

Public et prérequis

Salarié intervenant directement dans les travaux à proximité des réseaux aériens ou enterrés, soit dans le cadre de travaux urgents soit en tant que conducteurs d'engins.

Aucun

Les objectifs

- Acquérir ou mettre à jour ses connaissances sur la réglementation DT-DICT, et le guide technique
- Comprendre les enjeux liés au contrôle des compétences (examen AIPR) par rapport aux obligations réglementaires

Les méthodes pédagogiques et d'encadrement

- Apports théoriques.
- Echanges collectifs, entraînement aux QCM tout au long de la formation
- Outils informatiques Salle de formation équipée d'ordinateurs / tablettes connectés à internet
- 8 personnes maximum

L'AFPI acm Formation atteste que nos formateurs disposent d'un parcours professionnel significatif en lien avec l'action de formation et de compétences pédagogiques leur permettant de dispenser ce programme.

Programme

• CONTEXTE ET RÉGLEMENTATION

- Pourquoi l'AIPR, présentation du contexte réglementaire Les différents acteurs, leurs rôles et leurs obligations respectives (concepteur, encadrant, opérateurs)
- La responsabilité des acteurs et les sanctions applicables.
- Les principaux documents
- Terminologie employée dans la réglementation anti endommagement

• LA MISE EN OEUVRE DU CHANTIER

- Les documents nécessaires sur un chantier.
- Les piquetages et marquages au sol. Les actions de prévention à réaliser avant le démarrage effectif des travaux.
- Conditions, responsabilités et déclaration d'un arrêt de chantier.
- Les consignes spécifiques pour les travaux urgents.

• SAVOIR PRÉPARER SON INTERVENTION

- Reconnaître les différents types de réseaux et leurs caractéristiques
- Savoir les localiser selon leurs classes
- Repérer les réseaux sur plan

• TRAVAILLER À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX

CENTRES DE FORMATION

Lille, Boulogne, Hénin-Beaumont, Valenciennes, Maubeuge, Cambrai, St-Omer, Calais, Béthune

DURÉE DE LA FORMATION

1 jour

ACCUEIL PSH

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap. Moyens de compensation à étudier avec le référent handicap du centre concerné.

Les + afpi

- 1200 Jeunes formés par an
- 600 contrats d'alternance à pourvoir
- 500 entreprises partenaires
- Accompagnement individualisé
- Diplômes reconnus par l'Etat

- Savoir-être, management, sécurité
- Pédagogie innovante (par projets, en îlots, projet Voltaire, Olympiades des métiers)
- Equipement en machines modernes qui préparent aux métiers de demain

10 CENTRES

dans le Nord Pas-de-Calais situés au coeur des bassins industriels et d'emploi

- o Règles d'organisation du chantier pour assurer la sécurité lors d'interventions à proximité des réseaux
- o Les risques liés aux opérations à proximité des réseaux
- o Les distances de sécurité à respecter selon les types de réseaux
- o Les outils et méthodes à employer selon les cas, ce qu'il ne faut pas faire.
- o Les conditions de recours à l'arrêt de chantier.

• EN CAS D'ANOMALIES

- o Mesures à respecter en cas d'accident.
- o La règle des 4A.
- o Déclaration de dommages, responsabilités de l'entreprise.

Modalité d'évaluation

- Evaluation sous forme de QCM informatisé en fin de formation
- Attestation
- Attestation de compétence d'une validité de 5 ans (si réussite à l'examen) permettant à l'employeur de délivrer l'AIPR Conduite d'engins ou Réalisation de travaux urgents (Opérateur) ou attestation d'échec

Suivi de la formation

Le suivi de l'exécution de l'action se fait par :

- L'émargement de feuilles de présence par chaque stagiaire.
- Fiche d'évaluation de stage

Version documentaire

PR5/ENR/01 V.3